



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Luxembourg, le 4 octobre 2018

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2017 de la Cour des comptes européenne
devant la commission du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen

Strasbourg, le 4 octobre 2018

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63
Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24
12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg
E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Madame la Présidente, Madame la Rapporteure, Mesdames et Messieurs les Membres, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'ancien député, je sais combien cette période est chargée pour le Parlement européen. Non seulement la production législative est à son apogée, mais, à l'approche des élections européennes de 2019, votre institution est également, et à juste titre, le théâtre d'un débat de haut niveau sur l'avenir de l'Europe, comme l'illustre la visite effectuée hier par le Premier ministre estonien.

Raison de plus pour remercier votre commission, en ma qualité de président de la Cour des comptes, de prendre le temps de débattre de notre rapport annuel relatif à l'exercice 2017.

M. Lazaros Lazarou, notre Membre chargé du rapport annuel, les Membres responsables de chacun des dix chapitres et, bien entendu, nos auditeurs, ont déployé des efforts considérables pour vous livrer notre appréciation de l'état de la gestion financière de l'UE en 2017. Ce rapport marque le lancement de la procédure de décharge, qui sera la dernière de la présente législature.

Je souhaiterais également remercier la Commission européenne, représentée ici par le Commissaire Oettinger, pour sa collaboration en tant que principale entité auditee. Notre processus d'audit se clôture par une procédure dite «contradictoire», mais nous ne sommes nullement des adversaires. La Cour est souvent critique, parfois obstinée, mais je pense pouvoir dire que nous sommes toujours équitables et ouverts aux explications raisonnables que la Commission est généralement en mesure d'apporter, et que vous pouvez lire vous-mêmes en vis-à-vis de nos propres observations.

Mesdames, Messieurs,

Pour 2017, à l'instar des années précédentes, notre conclusion est que les comptes de l'UE présentent une image fidèle de sa situation financière. Comme l'an passé, nous émettons une opinion avec réserve, plutôt qu'une opinion défavorable, sur la régularité des paiements sous-jacents aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

Autrement dit, une part importante des dépenses de 2017 que nous avons contrôlées ne présentait pas un niveau significatif d'erreur, et je parle ici de dépenses fondées sur des droits¹, à savoir de programmes dans le cadre desquels les bénéficiaires reçoivent des paiements s'ils respectent certaines conditions. Citons par exemple les paiements en faveur des étudiants Erasmus, les aides directes aux agriculteurs, l'appui budgétaire à des pays tiers ou les rémunérations des fonctionnaires et autres agents de l'Union. En 2017, ces dépenses fondées sur des droits ont représenté plus de la moitié des paiements provenant du budget de l'UE.

En outre, le niveau des irrégularités caractérisant les dépenses de l'UE a continué de baisser. Le niveau d'erreur estimatif pour les paiements de 2017 s'élève à 2,4 %, contre 3,1 % en 2016 et 3,8 % en 2015. Cela montre qu'en matière de gestion financière, l'UE est effectivement sur la bonne voie – et le mérite en revient avant tout aux efforts soutenus de la Commission, ainsi que des États membres.

J'estime que le rôle des auditeurs ne se limite pas à annoncer les mauvaises nouvelles, mais doit aussi consister à souligner les bonnes pratiques relevées. Permettez-moi donc de rappeler, en guise d'exemple positif, notre conclusion selon laquelle les paiements directs au titre du Fonds européen agricole de garantie – qui représentent une part très importante de cette rubrique du CFP – sont exempts d'erreur significative.

Cela étant dit, je dois également préciser que certains problèmes subsistent. Pour illustrer mon propos, je citerai trois exemples: un dans un autre domaine de dépenses agricoles, le second dans celui de la cohésion et le dernier dans celui de la recherche.

¹ À l'exclusion de certains programmes de développement rural.

Nous avons relevé un cas où un agriculteur a perçu une aide financière en faveur de l'environnement pour planter des cultures dérobées. En réalité, aucune culture de ce type n'avait été plantée, et les registres de culture et d'irrigation n'avaient pas été tenus. À la suite de notre visite, l'organisme payeur a engagé une procédure de recouvrement de l'aide.

Dans un autre cas, nous avons constaté qu'un bénéficiaire avait procédé à une surdéclaration de coûts indirects pour un projet dans le domaine de la cohésion. Il s'agissait en fait de coûts généraux supportés au siège de l'institut, sans rapport avec l'entité spécifique mise en place pour mener le projet. Nous avons jugé inéligibles tous les coûts sans lien direct avec le projet en question.

Dans un troisième cas, une PME participant à un projet de recherche avait effectué une surdéclaration des heures consacrées au projet, en appliquant de surcroît une méthode erronée pour les calculer. Pour ne rien arranger, les employés déclarés étaient en fait des salariés d'une société sœur, qui n'était pas signataire de la convention de subvention. Nous avons jugé que tous ces coûts étaient inéligibles.

Je me dois de souligner que les informations disponibles sont souvent suffisantes pour prévenir, ou détecter et corriger une bonne partie des erreurs. Si la Commission et les autorités nationales avaient utilisé ces informations, la part du budget de l'UE présentant un taux d'erreur inférieur à notre seuil d'importance relative, et à celui de la Commission elle-même, aurait été encore plus importante.

Mais nous ne pouvons en rester là. Les systèmes de gestion et de contrôle se sont améliorés, ce qui nous donne l'occasion de porter un regard neuf sur les éléments probants que ces améliorations nous permettent d'obtenir.

Pour l'exercice 2017, nous avons expérimenté cette nouvelle approche dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale. Le principal changement réside dans le fait que nous avons examiné et réexécuté les vérifications et les contrôles déjà effectués par les responsables des dépenses. Cette nouvelle approche d'audit tient compte des modifications importantes des bases juridiques adoptées par le Parlement européen et le Conseil en 2013. Ainsi, nous contrôlons à présent des dépenses déclarées ayant déjà fait l'objet de corrections financières de la part des États membres et de la Commission pour les irrégularités qu'ils ont décelées. Nos observations mettent donc davantage en évidence les insuffisances qui persistent au niveau de la Commission et des États membres, ce qui nous permet de fournir à votre institution des informations de meilleure qualité.

Nous entendons élargir l'expérience à d'autres domaines de dépenses ces prochaines années, à chaque fois que les conditions nécessaires seront réunies.

Mais nous centrerons également notre attention et nos ressources sur l'évaluation de la mesure dans laquelle l'UE produit des résultats qui bénéficient à ses citoyens. Il ne suffit pas de s'assurer que l'argent a été dépensé comme il faut, nous devons également savoir s'il l'a été à bon escient.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple, cette fois dans le domaine de l'action extérieure: dans un projet que nous avons visité, une organisation internationale avait dépensé 280 000 euros pour transporter des urnes et des bulletins de vote d'une valeur de 150 000 euros. Même s'il était question d'un cas urgent et délicat concernant des élections dans un pays tiers, il n'en reste pas moins difficile d'expliquer à nos citoyens que l'UE dépense leur argent de cette façon.

Mesdames, Messieurs,

Dans l'un de nos récents rapports spéciaux, nous avons montré que plusieurs États membres peinaient à faire bon usage des ressources des Fonds structurels et d'investissement européens. À cet égard, il est encourageant que la Commission ait proposé, pour la prochaine période de financement, plusieurs mesures susceptibles de contribuer à une meilleure absorption des fonds de cohésion. En tant que parlementaires, vous détenez aussi une partie de la solution, à savoir l'adoption en temps utile du nouveau CFP et des programmes financiers pluriannuels correspondants.

Parallèlement, le budget de l'Union reste exposé à une forte pression générée par la valeur des paiements que l'UE s'est engagée à effectuer au cours des années à venir.

En raison du volume important des engagements et du faible niveau des paiements, le montant des engagements budgétaires de l'UE restant à liquider a atteint un nouveau record, à 267,3 milliards d'euros, et nos projections montrent qu'il sera encore plus élevé fin 2020. Nous pensons que ce problème doit constituer une priorité pour le prochain cadre financier pluriannuel.

La Cour des comptes n'entrera certes pas dans la querelle entre les contributeurs nets, qui plaideront pour la réduction des engagements, et les bénéficiaires nets, qui exhorteront à en faire plus. Nous pouvons cependant affirmer que l'accumulation des engagements restant à liquider est l'un des facteurs qui retarderont encore davantage les effets des programmes financiers que vous négociez aujourd'hui en votre qualité de législateurs.

Mesdames, Messieurs,

Le budget total de l'UE représente à peine 1 % du revenu national brut de l'ensemble de l'Union.

Dès lors, s'il importe de l'utiliser de manière efficace, nous devons rester现实ists quant à ce qu'il est possible de faire avec l'argent qui nous est confié. Si nous suscitions des attentes auxquelles nous ne pouvons pas répondre, nous perdrons la confiance des citoyens. À nos yeux, la conclusion s'impose d'elle-même: l'UE ne doit pas faire de promesses qu'elle ne pourra pas tenir. Et nous devons démontrer au quotidien que les compétences qui lui sont dévolues s'exercent avec davantage d'efficacité au niveau de l'Union qu'au niveau national.

Un dernier mot avant de conclure. Les auditeurs ont la réputation de toujours porter un regard rétrospectif. Mais cette année, je pense que nous avons de bonnes raisons de nous tourner aussi vers l'avenir. Attendez-vous à recevoir toute une série d'avis de notre part sur les différentes propositions concernant les finances de l'Union européenne pour la période 2021-2027.

Le Parlement et le Conseil ont des choix importants à opérer. Nous saluons expressément le fait que la Commission a encadré ces derniers en proposant de conférer au prochain CFP la flexibilité qui fait tellement défaut à l'actuel - c'est un pas dans la bonne direction.

Mesdames, Messieurs, au moment de tracer la voie dans un monde de plus en plus incertain, assurons-nous que nos décisions reposent sur une solide assise financière.

Démontrons à nos citoyens que nous pouvons honorer nos promesses, de manière efficiente, et en faisant vraiment la différence.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis de notre échange de vues.